



Ouverture de séance : **18h00**

Secrétaire de séance : Mme DUBERNET

Membres excusés : CAFFIER Elodie LABUZAN Juliette

membres présents : voir liste émargement jointe

Quorum atteint : 26 présents

**Ordre du jour :**

1. Approbation du PV du CA du 28/04
2. Rapport pédagogique 2022-2023
3. Points sur les effectifs et la structure rentrée 2023
4. Pacte Enseignant : organisation prévue en conseil pédagogique le 16/06
5. Répartition IMP : organisation prévue en conseil pédagogique le 15/05
6. Conventions
7. Actions du projet d'établissement pour 2023-2024 : pour information voyages et projets pédagogiques
8. Bilans financiers voyages 2022/2023
9. DBM + dons
10. Admission non valeurs
11. Autorisation pour le recrutement de contrats de droit public : 7.5 AED + 0.5 AP
12. Autorisation de recrutement des personnels de droit privé : CUI
13. Questions diverses.

**1. Approbation du PV du CA n° 4 du 28/04**

Joint à la convocation.

VOTE : présents :25 pour : 25 contre :0 Abstention : 0

**2. Rapport pédagogique 2022-2023**

Arrivée de M. Gleyze à 18h20

Présentation du document adressé quelques jours avant à l'ensemble des membres.

VOTE : présents :26 pour : 26 contre :0 Abstention : 0

Chiffres de l'orientation 2023 :

1<sup>er</sup> tour : 97 élèves affectés en 2<sup>nd</sup>e Générale et Technologique et 58 en 2<sup>e</sup> PRO+CAP

11 élèves sans solution à l'issue du 1<sup>er</sup> tour

6 affectés depuis (recrutement liste supplémentaire)

5 élèves au 2<sup>e</sup> tour cette semaine.

### 3. Points sur les effectifs et la structure rentrée 2023

Présentation par M. Le Principal adjoint : + 25 élèves par rapport à 2022-2023 et 1 ouverture de classe supplémentaire en 4<sup>e</sup> pour alléger les effectifs des classes de 5<sup>e</sup> de cette année et absorber l'afflux de nouveaux élèves à ce niveau à la rentrée prochaine.

Création d'un poste d'enseignant en mathématiques à la rentrée prochaine.

	Collège		SEGPA		ULIS	
6 <sup>e</sup>	7 divisions	196 élèves	1 division	14 élèves	(2) Élèves	Les 13 élèves sont inclus dans les classes de collège selon leur âge et leur profil
5 <sup>e</sup>	7 divisions	195 élèves	1 division	14 élèves	(5) élèves	
4 <sup>e</sup>	7 divisions	190 élèves	2 divisions	18 élèves	(5) élèves	
3 <sup>e</sup>	6 divisions (+1 ULIS)	166 élèves	2 divisions	27 élèves	(1) Élève	
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>747</b>	<b>6</b>	<b>73</b>	<b>(13)</b>	<b>820</b>

### 4. Pacte enseignant

<b>Activités pédagogiques en présence d'élèves</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remplacement courte durée</li> <li>- Devoirs faits</li> <li>- Stages de réussite</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 18h</li> <li>- 24h</li> <li>- 24h</li> </ul>
<b>Missions annualisées pour le fonctionnement des établissements et conduite de projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordination du dispositif Découverte des métiers</li> <li>- Coordination et mise en œuvre de projets innovants</li> <li>- Appui à la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers</li> </ul>	Engagement annuel

Mme la Principale présente brièvement le PACTE ENSEIGNANT tel que prévu à la rentrée 2023.

Le dispositif a été étudié en conseil pédagogique début juin. Il est en cours de préparation au niveau de l'établissement, de plus amples détails seront fournis lors du CA de rentrée.

## 5. Répartition des Indemnités pour Missions Pédagogiques :

Mme la Principale présente la répartition des IMP telle qu'arrêtée en conseil pédagogique en mai 2023

Coordination EPS	1 x 2	2
Coordination pédagogique « Devoirs Faits »	1.25	1.25
Référent Parcours avenir	0.75	1.25
Décrochage scolaire	0.5	
Référent pHARe et Climat scolaire	0,5	0,5
Référent démarche développement durable (Labélisation E3D)	0,5	0,5
Coordination des TICE	1 maintenance / pédagogie	
	1.5 maintenance /administration réseau	3.5
	1 Application PIX	
Référent culture	0.5	0.5
		<b>9.5</b>

## 6. Conventions :

- Convention avec le groupement de commandes de denrées alimentaires dont le siège est le Lycée Victor Louis de Talence pour le marché 2024.
- Contrat général de représentation musique avec la Sacem.
- Contrat d'entretien cuisine avec Techni-cuisine.
- Convention de mise à disposition de la piscine municipale et des vestiaires de Langon année 2023
- Convention d'adhésion au groupement de commandes « Maintenance préventive des toitures 2024-2027 des lycées et collèges publics de la Gironde » porté par le Lycée G . Eiffel.
- Avenant à la convention de partenariat 2022/2023 avec la Compagnie Le Glob pour le projet « Au cœur du Théâtre» financé par Casino.
- Contrat d'autorisation de reproduction par reprographie d'œuvres protégées.

VOTE : présents :26 pour : 26 contre :0 Abstention : 0

**7. Actions du projet d'établissement pour 2023-2024 : pour information voyages et projets pédagogiques**

**Projet voyage à Bombannes du 21 au 24 mai 2024**

Dépenses		Recettes	
Transports	840,66 €	Participation des familles :	
		325 x 43	13 975,00
Hébergement : UCPA	15 864,08 €		
Assurance annulation comprise		Don Foyer	500,00
		Don Association Sportive	650,00
		Part Etablissement	
		Participation accompagnateurs :	1 579,74
<b>Total</b>	<b>16 704,74 €</b>		<b>16 704,74</b>

Le financement suivant est proposé (assurance comprise) :

- 325 € par famille
- 500 € au titre de l'aide financière provenant du foyer socio éducatif du collège, en destination des élèves
- 650 € au titre de l'aide financière provenant de l'association sportive du collège, en destination des élèves
- 1 579.74 € part accompagnateurs.

Pour les familles en difficulté, le fonds social peut être sollicité.

**VOTE : présents :26 pour : 26 contre :0 Abstention :0**

Les projets pédagogiques pour 2023-2024 seront présentés en détail à la rentrée.

Un second voyage est prévu sur l'année scolaire 2023/2024 en Espagne à Madrid. Ce voyage concernera les élèves de 3 ème et ceux de section euro. Les dates prévues sont du 8 au 12 avril 2024, hébergement en famille.

**Dons :**

Don du foyer pour le voyage à Bombannes 2024 : acceptation d'un don du foyer pour 500 euros.

**VOTE : présents :26 pour : 26 contre :0 Abstention :0**

Don de l'association sportive pour le voyage à Bombannes 2024 : acceptation d'un don de l'association sportive pour 650 euros.

**VOTE : présents :26 pour : 26 contre :0 Abstention :0**

## 8. Bilans financiers voyages 2022/2023

### Bilan ITALIE

Dépenses		Recettes	
		Participation des familles :	
		350x49	17 150,00
Voyagiste VEFE	18 931,59 €		
		Don Foyer	700,00
Divers	203,50 €		
		Part Etablissement	
		Participation accompagnateurs :	1 285,09
Total	19 135,09 €		19 135,09

49 élèves et 4 accompagnateurs

(Montant total dépenses/nombre de participants :  $19135,09/49 = 390,51$  €)

Part accompagnateurs :  $390,51 \times 4 = 1562,04$  €

$19135,09 - 700 - 1562,04 = 16873,05$  €

Montant total familles  $16873,05/49 = 344,35$  € montant par famille.

Participation familles : 350 €

Coût final par élèves : 344,35€

Remboursement : néant (en dessous de 8 euros pas de remboursement)

VOTE : présents :26 pour : 26 contre :0 Abstention :0

### Bilan BOMBANNES

Dépenses		Recettes	
Transports	777,00 €	Participation des familles :	
		300x43	12 900,00
Hébergement : UCPA	14 786,96 €		
		Don Foyer	500,00
		Don Association Sportive	650,00
		Part Etablissement	
		Participation accompagnateurs :	1 513,96
Total	15 563,96 €		15 563,96

43 élèves et 5 accompagnateurs

Participation familles : 300 € (Dépenses/nbre de participants :  $15563,96/53 = 293,66$  €)

Coût final par élèves : 301,06 €

Part accompagnateurs :  $293,66 \times 5 = 1468,30$

Total dépenses- 500 - 650 - 1468,30 = 12945,66 €

Montant familles  $12945,66/43 = 301,06$  montant par famille.

VOTE : présents :26 pour : 26 contre :0 Abstention :0

## 9. DBM + dons :

### A) Décisions budgétaires modificatives pour information :

#### **DBM n° 1 :**

- Ouverture de crédits au service AP
- Part élèves voyage Italie : 17 150 euros.
- Don foyer Italie : 700 euros.

#### **DBM n° 2 :**

- Ouverture de crédits au service AP
- Don foyer BD : 200 €
- Don foyer pyrotechnie : 550 €
- Don foyer escape game : 250 €
- Ouverture de crédits au service ALO
- Subvention CD remboursement frais clim été (incendies) : 6 899 €

#### **DBM n° 4 :**

- Régularisation des crédits ouverts au budget :
- Réduction de crédits au service AP :
- Projet Casino : - 3 334 €
- Projet un parcours un métier : - 15.78 €
- Ouverture de crédits au service AP :
- Devoirs faits : 100,10 €
- Cinéma : 181 €
- Ouverture de crédits au service VE :
- Fonds social : 6 723.98 €
- Ouverture de crédits au service ALO :

PSC1 : 32.76 €

DSM : 142.68 €

P2 : 1 358.75 €

#### **DBM n° 5 :**

- Transfert de crédits du service ALO DSM sur OPC DSM pour un montant de 1 100 € afin de pouvoir régler la réparation du portail véhicules (moteur à changer)

### B) Décision budgétaire modificative pour vote :

#### **DBM n° 6 :**

- Prélèvement sur fonds de roulement au service OPC pour l'achat d'une armoire négative : 2 228.40 €

VOTE : présents :26 pour : 26 contre :0 Abstention :0

#### **DBM n° 7 :**

- Répartition de la lolf ;  
IL était prévu 2740 euros pour les droits de reprographie, mais la facture est arrivée pour un montant de 2918.52 euros. Il faut donc répartir les crédits de la lolf afin de ne pas rester en dépassement sur cette ligne.

- + 178.52 sur 13 REP droits de reprographie
- 25.20 sur les carnets de correspondance, soit 1630.80 euros
- 153.32 € sur les manuels scolaires, soit 756.03 €

VOTE : présents :26 pour : 26 contre :0 Abstention :0

#### **10. Admission non valeurs :**

Ces admissions en non valeur consistent à épurer les dettes de débiteurs reconnus insolvable par l'huissier.

Le montant total est de 1 256.79 €. Cette somme concerne 7 familles pour 8 élèves.

Ces créances s'étalent de 2020 à 2022 (13 créances).

Nous évitons de mettre les personnes à l'huissier sauf cas manifeste de mauvaise volonté. En effet, lorsque les familles sont insolvable, les frais d'huissier sont à payer sur les crédits de l'établissement et les créances sur des missions en non valeur, sur nos crédits également.

Nous préférons utiliser les crédits d'état du fonds social qui nécessitent un dossier préalable ou l'accord du Chef d'établissement.

VOTE : présents :26 pour : 26 contre :0 Abstention :0

#### **11. Autorisation pour le recrutement de contrats de droit public : 7.5 AED + 0.5 AP**

Le Conseil d'Administration doit autoriser chaque année scolaire le recrutement des contrats de droit public, à hauteur des dotations qui sont consenties par les services académiques (rectorat ou DSDEN) et dans le respect de celles-ci (quant au nombre de postes, la nature du contrat et le type de fonction).

Il autorise par conséquent le Chef d'établissement à signer les contrats individuels de travail des personnels et leurs avenants éventuels.

Pour la rentrée nous aurons un équivalent poste à 7.5 AED et 0.5 AP.

3 nouveaux recrutements vont avoir lieu pour la rentrée de septembre.

6 AED sont renouvelés.

Le contrat de Thomas en emploi civique se termine, mais thomas reste sur l'établissement à la rentrée prochaine en tant qu'AED .

L e collègue recherche un nouvel emploi civique.

VOTE : présents :26 pour : 26 contre :0 Abstention :0

#### **12. Autorisation de recrutement des personnels de droit privé : CUI**

Le Conseil d'Administration doit autoriser chaque année scolaire le recrutement des contrats aidés, sous forme de contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi, à hauteur des dotations qui sont consenties par les services académiques (rectorat ou DSDEN) et dans le respect de celles-ci (quant au nombre de postes, la nature du contrat et le type de fonction).

Il autorise par conséquent le Chef d'Etablissement à signer les demandes d'aide avec les salariés et le prescripteur des contrats (pôle emploi, conseil départemental...) ainsi que les contrats individuels de travail des personnels et leurs avenants éventuels.

Nous avons eu cette année deux CUI qui dépendent du Département. Une va être renouvelée au 1 er septembre pour six mois, la seconde à partir du 1 er décembre si nous en avons la possibilité.

VOTE : présents :26 pour : 26 contre :0 Abstention : 0

## Questions diverses.

### Questions des parents :

- Remise d'ordre pour les frais de demi- pension : modalités de calcul ?  
C'est un logiciel qui gère, la remise d'ordre n'est donc pas détaillée.
- Section européennes : modalités de recrutement ?

### **Réponse des enseignants pour la SE espagnol :**

*« Nous nous attachons au niveau de langue de l'élève et à son appétence pour la culture cible. Dans la maîtrise de la langue, nous nous appuyons sur sa capacité à construire des phrases simples ou complexes, sa maîtrise du lexique de base et son investissement dans l'acquisition de nouveaux mots ou structures. À cela s'ajoute la posture de l'élève en classe: prise de parole volontaire, pertinence et aisance dans l'expression orale. »*

### **Réponse des enseignants pour la SE anglais:**

*« Mêmes critères que pour l'espagnol. L'examen oral pour l'accès à la SE anglais cette année était une nécessité au vu du grand nombre de candidatures. Il s'agit d'une sélection formelle formatrice pour les élèves car elle les met dans le "bain" du niveau attendu et de l'aisance demandée à l'oral en SE. La qualité de l'échange, la richesse et la correction de la langue ont été prises en compte durant cet entretien; le sérieux, la motivation et l'investissement en classe également. Eviter les élèves qui restent muets en classe et se trouvent rapidement démobilisés ou dépassés. »*

- Dates de stages pour les 3<sup>e</sup> : du 11 au 15 décembre 2023.
- Réponse à la question du CA précédent sur les eaux de pluie :  
Il y a un système de récupération des eaux pluviales pour les toilettes.
- Liste des partants :  
Mme Ronne Principale, Mr Lavigne Principal adjoint , Mme Amiens Coordo ULIS, Mme Aupetit AED, Mme Avenet éducation musicale, M. Barbero arts plastiques, Mme Berthelot espagnol, Mr Blochet mathématiques, Mme Boulin AED, Mme Cassiau Histoire Géographie, M. Cazzorla Italien, Mme Chevalier anglais, Mme Dudreuil PE SEGPA, Mme Gomez lettres, Mme Hinsinger infirmière, Mme Hosteint arts plastiques Mme Lenders-Francesca technologie, Mme Nollet AED, Mme Ruz anglais, Mme Sayo CPE, Mr Todikromo EPS.

Fin de séance : 20h

Madame la Principale remercie les membres du CA pour le travail accompli.

Secrétaire de séance

S. DUBERNET



La Principale  
LE PRINCIPAL  
V. RONNE

